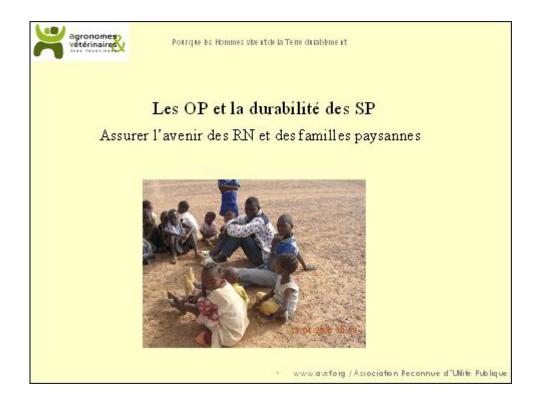
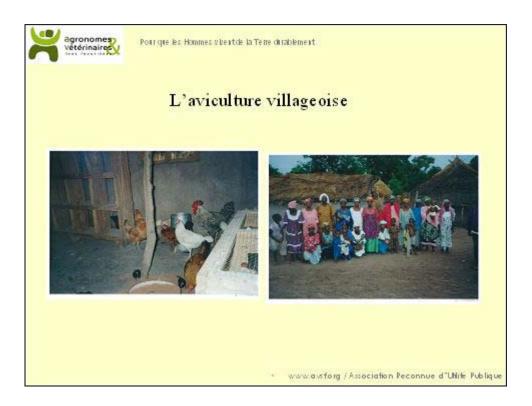
## Présentation lors de la table ronde FARM du 01 03 10 au SIA René Billaz



L'objectif de durabilité des systèmes de production (SP) ne peut être atteint si l'on n'envisage pas <u>à la fois</u> l'avenir des ressources naturelles (RN) et des familles paysannes, ces dernières en étant à la fois les acteurs et les bénéficiaires.

La photo, prise au Burkina Faso dans les zones semi-arides du « Plateau central » , montre des jeunes dont un tiers souffre de dénutrition et insuffisamment scolarisés (un tiers environ également). Ils sont assis sur un sol dégradé (zippelé en mooré).

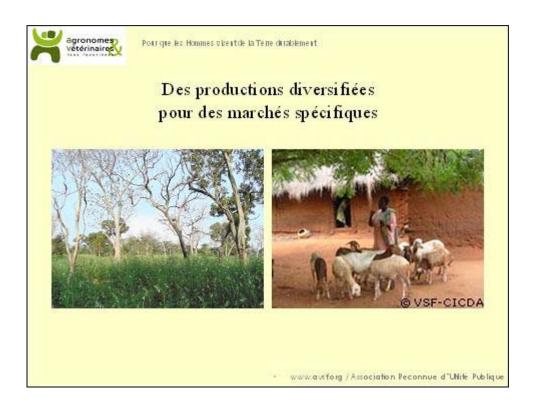


L'aviculture villageoise est un des principaux acquis professionnels d'AVSF. Elle représente un des meilleurs atouts de lutte contre la pauvreté rurale, à un coût très modeste (de l'ordre de 50 à 100 Euros d'investissement par poulailler traditionnel amélioré - PTA) et avec des effets rapides sur la sécurité alimentaire et les revenus.

Ce type d'élevage amélioré, susceptible de toucher toutes les familles paysannes, prélève beaucoup moins sur les ressources naturelles que celui des ruminants. Réciproquement, il peut contribuer, via la fabrication de composts, à une meilleure gestion de la fertilité.

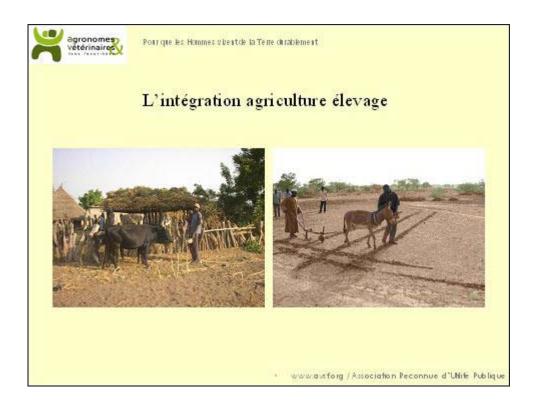
Une exigence, mais de taille : <u>une couverture sanitaire sans faille</u>. Celle-ci est assurée, dans le modèle mis au point par AVSF au long de vingt années de pratiques, par les paysans eux-mêmes (auxiliaires villageois d'élevage), choisis et mandatés par leurs pairs, formés, approvisionnés et appuyés par des vétérinaires locaux (publics ou privés) et payés à l'acte (la moitié du prix payé par un éleveur pour une vaccination – soit +/- 50 Fcfa - lui revient en tant que rémunération).

La photo de gauche représente un PTA en Casamance. On note la rusticité des moyens utilisés et le faible effectif des volailles. Celle de droite, toujours en Casamance, montre un groupement de femmes constitué autour d'un PTA commun. <u>Les PTA constituent un outil efficace de promotion féminine.</u>



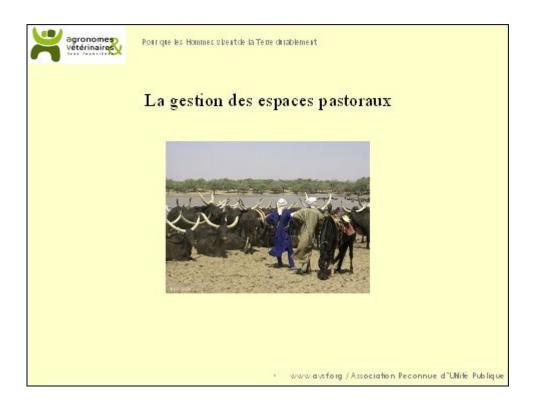
La diversification des productions peut contribuer significativement à la diminution des risques liés aux monocultures. Elle est susceptible d'être mise en œuvre de façon mieux sécurisée quand les productions sont destinées à des marchés spécifiques.

- A gauche, en Casamance, culture de sésame biologique destiné au commerce équitable. Les OP jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre du cahier des charges et dans la transaction avec les acheteurs.
- 2 A droite, au Burkina Faso, élevage de moutons répondant aux exigences des acheteurs (conformation, effectifs, périodicité)

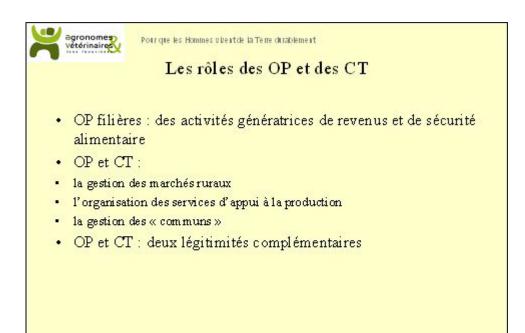


Objectif récurrent du développement rural, l'intégration agriculture élevage permet à la fois de contribuer à la fumure organique des cultures, directement ou via la fabrication de composts et de soulager la pénibilité physique des travaux agricoles tout en améliorant la productivité du travail.

- A gauche, corral d'une étable laitière en Casamance, à proximité de Kolda. Le lait est commercialisé en ville sous forme de sachets de yaourts liquides sucrés et parfumés, donc sans risques sanitaires. Les déjections du bétail sont dispersées à la surface des sols cultivés. L'alimentation du bétail est assurée en saison sèche par des graines de coton. L'OP responsable est la Maison des Eleveurs, constituée au niveau du Département. L'OP s'assure de la qualité du traitement du lait et passe commande des approvisionnements nécessaires aux éleveurs (alimentation, soins vétérinaires..).
- A droite : champ école de *zaï* mécanisé au Burkina Faso. L'équipement, un porte outil polyvalent «kassine » adapté à la traction asine (une exploitation sur deux du plateau mossi possède un âne) permet une scarification superficielle des sols indurés, qui freine le ruissellement. Au croisement des lignes, le creusement manuel des trous du *zaï* est considérablement facilité. Moyennant une complémentation minérale légère, des sols indurés incultes fournissent ainsi des récoltes très satisfaisantes (de l'ordre de 1T ha de grains et 5 de pailles). Dans ce cas, comme par ex. au Togo pour l'adoption des jachères à *Mucuna pruriens* en précédant du maïs, les OP proposent aux familles paysannes la constitution de groupes de « paysans innovateurs » volontaires, désignés par elles, pour mettre en œuvre des procédures de comparaison entre des technologies issues des pratiques habituelles et des technologies innovantes, sous formes de « champs écoles ».
- Dans les deux cas, AVSF accompagne la mise en œuvre de ces initiatives en apportant son appui aux OP et aux ONG locales partenaires.



Dans les zones pastorales, où l'élevage nomade prédomine, les OP se chargent de l'organisation des services de santé animale, qui accompagnent les déplacements des troupeaux. En collaboration avec les élus des collectivités territoriales (CT), elles négocient, organisent et mettent en œuvre un plan concerté d'aménagement des pâturages et des troupeaux, respectant des règles collectives d'accès à ces deux ressources.



Les OP représentent les intérêts de leurs adhérents auprès des pouvoirs publics et de la société civile, ce qui leur permet de contribuer à la mise en œuvre d'activités qui apportent aux paysans une meilleure sécurité alimentaire et de meilleurs revenus

www.ausforg / Association Reconnue d'Utilité Publique

Les élus locaux, quand à eux, ont le mandat de favoriser le développement local, ce qui les amène *a priori* à collaborer avec les OP dans trois domaines encore insuffisamment traités : (i) l'organisation des services locaux à l'agriculture (santé animale, approvisionnement en intrants – dont les semences, accès au crédit) ; (ii) l'organisation des marchés locaux et (iii) la gestion des espaces communs (non appropriés ou attribués).

Les élus des OP et des CT détiennent deux types de légitimité différents mais complémentaires. Leur collaboration, porteuse d'espoirs, mérite d'être soutenue et accompagnée sur le moyen terme.

En Afrique comme dans de nombreux autres pays où il travaille, AVSF opère en partenariat avec des OP et les CT, ainsi qu'avec les ONG locales concernées, dans des objectifs partagés de contribution au développement durable.